

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA SANTE PUBLIQUE**

**Direction de l'eau,
des milieux et des paysages**

Dossier suivi par :
Véronique RIOU

Commission locale de l'eau

Rapport annuel 2007

1. la consultation sur le projet de SAGE
2. L'approbation du SAGE
3. La mise en œuvre du SAGE
4. La consultation de la CLE
5. Les réunions de la CLE
6. La communication
7. Le bilan financier de l'année 2007

Hôtel du département
39 rue Mazagran
BP 1429
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 59.96.28
☎ 02 43 59.96.38
✉ sage.mayenne@cg53.fr

www.sagemayenne.org

Rapport annuel 2007

En application de l'article R212-34 du code de l'environnement, la commission locale de l'eau établit un rapport sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux sur le bassin de la Mayenne. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés.

Synthèse : les points forts de l'année 2007

L'année 2007 a été marquée par l'approbation du SAGE après 8 années de travaux au sein de la commission locale de l'eau.

La consultation s'est achevée au premier trimestre. La CLE a pris en compte l'ensemble des avis et a arrêté la version définitive du SAGE.

Le second semestre a été consacré à l'organisation et au démarrage de la mise en œuvre du SAGE.

1. La consultation sur le projet de SAGE

Les consultations ont démarré en 2006 par :

- la consultation des collectivités, chambres consulaires et services publics non représentés à la CLE,
- la présentation au comité de bassin,
- l'établissement du rapport environnemental et l'avis du préfet sur ce dernier et le SAGE, et se sont poursuivies en 2007 par la consultation du public.

Le public a été consulté du 8 janvier au 8 mars 2007. Les documents accompagnant la consultation du public ont été :

- le projet de SAGE,
- l'ensemble des avis de la consultation des collectivités et de leur synthèse,
- l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale,
- l'avis du comité de bassin.

L'ensemble des documents ont été tenus à la disposition du public dans les mairies et préfectures du bassin versant et proposés sur les sites internet du SAGE et de la préfecture de la Mayenne. L'information sur la consultation a été relayée par les médias (presse et radio).

9 avis ont été reçus lors la consultation du public.

2. L'approbation du SAGE

Le bureau de la CLE s'est réuni le 8 mars 2007 pour prendre connaissance des résultats de la consultation du public et étudier l'ensemble des avis afin de préparer la réunion de la CLE.

Le 23 mars 2007, le bilan des consultations a été présenté à la CLE qui a ensuite étudié l'ensemble des avis et, à partir des travaux du bureau, a arrêté les compléments ou modifications au SAGE.

La CLE a adopté, à l'unanimité, la version finale du SAGE.

Les principaux amendements ont concerné :

- les actions relatives aux produits phytosanitaires en précisant l'importance des zones à risque et en demandant à ce que toutes les réglementations soient respectées afin d'améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines ;
- la gestion des seuils et retenues devant être prioritaire ;

- l'importance de la restauration de la continuité écologique en raccourcissant le délai de mise en place du plan d'action et en rappelant l'importance de la restauration de l'axe migratoire de l'anguille sur la Mayenne.

Conformément aux dispositions de l'article L122-10 du code de l'environnement, une déclaration environnementale qui résume les motifs qui ont fondé les choix, la manière dont il a été tenu compte du rapport environnemental et les mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SAGE a été préparée suite à la délibération de la CLE. Cette déclaration a été intégrée au document final du SAGE.

L'arrêté portant approbation du SAGE a été signé par Fabienne BUCCIO, Préfète de la Mayenne, le 28 juin 2007.

3. La mise en œuvre du SAGE

Dès la fin de l'année 2006, le bureau de la CLE a commencé à organiser la mise en œuvre du SAGE.

La CLE a pris connaissance des travaux du bureau relatifs à la structure porteuse du SAGE :

- les missions doivent être de la coordination générale ou la réalisation d'études ou d'actions de communication qui concernent tout le bassin versant ; les maîtrises d'ouvrage d'études, de travaux ou d'aménagements sont du ressort des maîtres d'ouvrages locaux ;
- la mise en place d'une structure de bassin pour la Mayenne est difficile ; la situation actuelle de mise à disposition des moyens d'animation et d'étude par le conseil général de la Mayenne avec une répartition des charges entre les départements reste l'organisation la plus efficiente.

Le contrat régional de bassin versant des Pays-de-la-Loire a été présenté à la CLE. Reconnaisant son intérêt pour dynamiser la mise en œuvre du SAGE, la CLE a souhaité s'engager sans tarder dans la préparation de ce contrat et a sollicité le conseil général de la Mayenne pour être la structure « chef de file » qui préparera et suivra ce contrat. La CLE a également précisé que les actions seront mises en œuvre au plus vite et envisage le premier contrat sur la période 2008-2010.

Dès la fin du premier semestre 2007, le bureau a commencé la préparation de ce contrat :

- le 28 juin, il a identifié les points de convergence entre les préconisations du SAGE et les orientations régionales,
- le 13 septembre, il a défini la méthodologie de l'appel à projets, l'organisation et le contenu du cahier des charges ;
- le 8 novembre, il a arrêté le cahier des charges.

L'appel à projets visant à solliciter les maîtres d'ouvrages sur leurs opérations à venir entrant dans le cadre du SAGE et des financements régionaux a été lancé fin novembre.

Une rencontre a été organisée le 14 décembre afin de présenter aux collectivités à compétence aménagement et entretien des cours d'eau le contenu du cahier des charges et les orienter pour la réponse à l'appel à projets.

L'étude, dont la finalité est de préparer un guide de communication sur les économies d'eau, a été engagée en 2008. Le bureau a travaillé à l'automne sur le cahier des charges. La consultation des entreprises s'est déroulée de mi-novembre à mi-décembre et le marché a été attribué à DORIÈS assisté de MEDIAVERBE. Les travaux vont démarrer en janvier 2008.

Dans le cadre d'un travail de stage, le tableau de suivi de la mise en œuvre du SAGE a été préparé de mars à juin et présenté au bureau de la CLE.

4. La consultation de la CLE

Une fois le SAGE approuvé, la CLE est consultée sur les dossiers soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (article R124-10 du code de l'environnement). La CLE a également été consultée par le préfet de la Mayenne sur les dossiers d'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement (possibilité de l'article R512-21 du code de l'environnement).

En 2007, 28 dossiers ont été transmis pour avis à la CLE. Ces dossiers ont été étudiés par le bureau de la CLE. Ils sont présentés en annexe 1.

La CLE a également été consultée pour avis sur le contenu du programme pluriannuel de reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Haute Ernée.

Le bureau a pris connaissance des orientations et du contenu des programmes des contrats-restauration-entretien des bassins de l'Ernée et du Vicoin.

Les documents et décisions relatives aux opérations soumises à déclaration sont communiqués au président de la CLE lorsque l'opération déclarée est située dans le périmètre d'un SAGE approuvé ou y produit des effets (article R214-37 du code de l'environnement). 3 dossiers ont été transmis en 2008 (voir annexe 1).

5. Les réunions de la CLE

La CLE s'est réunie une fois, le 23 mars et son bureau, 4 fois le :

- 8 mars,
- 28 juin,
- 13 septembre,
- 8 novembre.

La synthèse des sujets abordés et des points de décision de chacune des réunions est rappelée en annexe 2.

6. La communication

Deux documents de communication ont été préparés et diffusés en 2007 :

- une lettre d'information (n° 7), diffusée en septembre 2007, a informé de la signature du SAGE et présenté les projets en cours ou réalisés sur le bassin versant qui répondent aux préconisations du SAGE ;
- une plaquette générale de présentation du SAGE et de son contenu est à disposition depuis novembre 2007 pour accompagner les différentes actions de communication sur l'eau.

Le site internet du SAGE (www.sagemayenne.org) a été mis à jour en fonction des travaux en cours.

La révision du site pour l'adapter à la phase de mise en œuvre et pour faciliter son suivi, son actualisation et la mise à jour de documents a été préparée en 2007 pour une mise en place en début d'année 2008.

7. Le bilan financier de l'année 2007

➤ Les dépenses

Les dépenses de l'année s'élèvent à **96 363 €**. Il s'agit principalement de dépenses de fonctionnement (84 905 € soit 88 % des dépenses).

Les dépenses de communication s'élèvent à 11 458 € soit 12 % des dépenses.

Il n'y a pas eu de dépenses d'étude réalisées en 2008.

L'annexe 3 détaille les dépenses d'élaboration du SAGE pour 2007.

➤ **Les financements**

Les recettes perçues sur l'année 2007 sont à rattacher à des dépenses en grande partie réalisées sur les années antérieures et ne permettent donc pas de réaliser le bilan financier de l'année 2007. Pour information, elles s'élèvent au total à **114 911 €** et proviennent de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, de la région des Pays-de-la-Loire et de l'État en tant que financeurs ainsi que des départements de l'Orne, de la Manche et du Maine-et-Loire dans le cadre d'une répartition des charges restant entre les départements concernés.

Les financements à rattacher à l'exercice 2007 sont de 69 403 € et correspondent à 72 % des dépenses. Ils se répartissent entre les différents postes de dépenses de la manière suivante :

- communication : 8 809 € (soit 77 % des dépenses de communication),
- charges à caractère général : 4 542 € (soit 50 % des charges à caractère général),
- charges de personnel : 56 052 € (soit 71 % des charges de personnel).

Les charges restantes, d'un montant de 26 960 €, déduction faite des subventions sont réparties entre les départements concernés au prorata de la superficie de chacun d'eux dans le bassin versant.

La répartition des contributions financières est donnée en annexe 4.

Annexe 1 : Dossiers transmis pour avis

N° dossier	Date dossier	Réponse pour le	Réponse envoyée le	Nature du dossier	Objet	Actions du SAGE plus spécifiquement concernées par l'avis	Avis
07-01	03/04/2007	24/05/07	27/04/2007	Autorisation loi sur l'eau	Aménagement de la zone du Tertre II à LAVAL - 20 ha	6.4, 6.5 et 5.5	Demande de précisions sur la présence de zones humides ainsi que sur l'entretien de la zone et l'utilisation des produits phytosanitaires
07-24	30/11/2007	15/01/08	24/01/2008	Autorisation loi sur l'eau	Rejet d'eaux pluviales du parc d'activité des Grands Prés à Changé	5.5	Observation sur l'enjeu phytosanitaires (d'autant plus essentielle que la ZA est concernée par un PPC)
07-25	29/11/2007	28/12/07	20/12/2007	Autorisation loi sur l'eau	Travaux et aménagements projetés dans le cadre de la modernisation de la RD21 entre LA FERRIERE-AUX-ETANGS et BRIOUZE		Pas d'observations particulières. Concerne en grande partie le bassin de l'Orne
07-02	02/04/2007	07/06/07	27/04/2007	Autorisation loi sur l'eau - assainissement	Installation de combustion du biogaz et de compression d'air de la station d'épuration de LAVAL	8.2	Observation sur les risques de pollution en zone inondable
07-05	15/06/2007	29/06/07	27/06/2007	Autorisation loi sur l'eau - assainissement	Complément de plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration du Landis (FLERS) et des stations périphériques	5.7 et 5.9	Demande de prendre en compte l'équilibre phosphore pour la définition des surfaces épandables et la mise en place d'un suivi cartographique des plans d'épandage
07-06	24/07/2007	oct.2007	04/10/2007	Autorisation loi sur l'eau - assainissement	Rejet station d'épuration de Mayenne	5.2, 5.3 et 5.9	Avis favorable. Observation sur la gestion des réseaux d'assainissement
07-11	14/09/2007	23/11/07	09/11/2007	ICPE - carrière	Carrière et installation de concassage-criblage à St Georges le Flécharde		Pas d'observations particulières - Hors bassin Mayenne
07-22	26/11/2007	22/02/08	24/01/2008	ICPE - carrière	Autorisation d'exploitation de la carrière "Les Housseaux" à Montreuil-Poulay		Répond aux préconisations du SAGE sur les points concernés : avis favorable
07-28	19/12/2007	07/03/08	24/01/2008	ICPE - carrière	exploitation après renouvellement et extension de la carrière de Feux Vilaine à Saint-Pierre-la-Cour		Pas d'avis - hors bassin Mayenne
07-03	14/05/2007	27/07/07	28/06/2007	ICPE - élevage	Extension d'un élevage porcin à Montenay - GAEC de "la Fizellerie" (1 860 animaux-équivalents)	1.1, 2.1 et 2.3,	Demande de précision sur les mesures d'économie d'eau
07-04	25/05/2007	05/07/07	28/06/2007	ICPE - élevage	Exploitation d'un élevage porcin à La Bigottière (1 114 animaux-équivalents)	1.1, 5.7 et 5.8	Observation sur l'absence d'équilibre du phosphore dans les bilans de fertilisation. Demande de précisions sur les ressources, les besoins et les moyens mis en œuvre pour une gestion économe de l'eau
07-07	01/08/2007	02/11/07	04/10/2007	ICPE - élevage	Elevage porcin à Ampoigné (2746 animaux équivalents)	5.7	Installation sur le bassin de l'Oudon 1 seule parcelle sur le bassin de la Mayenne (équilibre de la fertilisation)
07-08	16/08/2007	19/10/07	04/10/2007	ICPE - élevage	Elevage porcin à Argentré (2 134 animaux équivalents)	1.2, 2.3 et 5.7	Demande à prendre en compte le phosphore dans le bilan de fertilisation. Demande de précisions sur les ressources, les besoins et les moyens mis en œuvre pour une gestion économe de l'eau
07-09	10/09/2007	22/11/07	09/11/2007	ICPE - élevage	Élevage porcin à Parné sur Roc (2 849 animaux équivalents)	5.7, 1.1	Avis défavorable : pas d'équilibre de la fertilisation phosphore Demande de précision sur les mesures prises pour une gestion économe de l'eau.
07-10	10/09/2007	22/11/07	09/11/2007	ICPE - élevage	Élevage porcin à la Bazouge de Chémeré (2 532 animaux équivalents)	5.7, 5.8	Installation sur le bassin de la Sarthe 3 parcelles sur le bassin de la Mayenne (équilibre de la fertilisation)

07-15	25/10/2007	03/01/07	09/11/2007	ICPE - élevage	Autorisation d'exploitation d'un élevage avicole (125250 animaux-équivalents) à Averton et Javron les Chapelles	5.7, 1.1	1 des 2 sites sur le bassin de la Mayenne. Avis défavorable : pas d'équilibre de la fertilisation phosphore Demande de précision sur les mesures prises pour une gestion économe de l'eau.
07-16	09/11/2007	23/11/07	29/11/2007	ICPE - élevage	Autorisation d'exploitation d'un élevage porcin à Parné sur Roc (673 animaux équivalents)	5.6, 5.7	Avis défavorable : pas d'équilibre de la fertilisation phosphore Observation sur risque phytosanitaire par rapport à un puits
07-19	19/11/2007	30/01/08	24/01/2008	ICPE - élevage	Autorisation d'exploitation d'un élevage porcin à Saint-Ouen-des-Toits (3559,6 animaux équivalents) avec construction d'une station de compostage du lisier	5.7, 1.1, 2.1	Avis favorable Observation sur l'économie de la ressource en eau
07-20	15/11/2007	20/02/08	24/01/2008	ICPE - élevage	Autorisation d'exploitation d'un élevage bovin à Meslay-du-Maine (140 vaches)		Pas d'avis - Hors bassin Mayenne
07-23	19/11/2007	22/02/08	24/01/2008	ICPE - élevage	Autorisation d'exploitation d'un élevage porcin à Peuton (730 animaux équivalents)	5.7	Installation sur le bassin de l'Oudon 3 parcelles sur le bassin de la Mayenne (équilibre de la fertilisation)
07-12	10/09/2007	12/12/07	09/11/2007	ICPE - industrie	Installation de dépollution et démontage de véhicules hors d'usage à Mayenne		Répond aux préconisations du SAGE sur les points concernés : avis favorable
07-26	17/12/2007	29/02/08	24/01/2008	ICPE - industrie	Poursuite de l'exploitation de l'imprimerie IMAYE GRAPHIC	1.1, 5.2	Répond aux préconisations du SAGE sur les points concernés : avis favorable
07-27	18/12/2007	22/02/08	24/01/2008	ICPE - industrie	exploitation de véhicules hors d'usage situé ZA de la Touche à NEAU	5.2	Répond aux préconisations du SAGE sur les points concernés : avis favorable
07-13	12/09/2007	01/10/07	09/11/2007	PPC	Périmètre de protection du captage d'eau superficielle de St Fraimbault de Prières	2.2	Avis favorable
07-14	12/09/2007	01/10/07	09/11/2007	PPC	Périmètre de protection du captage d'eau du Fay à Alexain	2.2	Avis favorable
07-17	12/11/2007	15/01/08	24/01/2008	PPC	Périmètre de protection du captage du Moulin d'Auvilliers à St BOMER LES FORGES	2.2	Avis favorable
07-18	14/11/2007	10/12/07	29/11/2007	PPC	Périmètre de protection du captage de "la Boussardière" à St-Jean-sur-Mayenne	2.2, 5.9	Avis favorable une observation sur le rejet des eaux des process
07-21	13/11/2007	15/01/08	24/01/2008	PPC	Périmètre de protection du captage de la Noé Verte à Beauchêne	2.2	Avis favorable

Dossiers pour information

Date dossier	Nature du dossier	Objet	Actions du SAGE en lien avec le dossier	Observations ou suites données
18/10/2007	IOTA soumis à déclaration	Aménagement d'un passage busé - ruisseau de la prise Pontin - forêt des Andaines	6.2, 7.2 et 7.3	Conforme au SAGE par rapport à la continuité du lit et aux migrations piscicoles
19/11/2007	IOTA soumis à déclaration - N°2.1.5.0	Rejet des eaux pluviales en provenance de la ZAC "la Haute Varenne" sur la commune de MESSEI	5.2	Pas de dispositions spécifiques aux eaux pluviales dans le SAGE

ICPE : installations classées pour la protection de l'environnement - PPC : périmètre de protection de captage - IOTA : installations, ouvrages, travaux et activités

Annexe 2 : Réunion de la CLE et du bureau – année 2007

➤ **Commission locale de l'eau**

<i>Réunion du 23 mars 2007</i>	
Ordre du jour	Points de décision
<ul style="list-style-type: none">▪ Évaluation environnementale du SAGE▪ Bilan de la consultation sur le SAGE▪ Prise en compte des avis▪ Préparation de la mise en œuvre du SAGE▪ Rapport annuel d'activité	<ul style="list-style-type: none">▪ Compléments et modifications au document du SAGE▪ Adoption de la version définitive du SAGE▪ Demande au conseil général de la Mayenne d'être « chef de file » pour préparer et suivre le contrat régional de bassin versant et définition du calendrier de préparation▪ Adoption du rapport annuel 2006▪ Demande de révision du règlement intérieur

➤ **Bureau de la CLE**

<i>Réunion du 8 mars 2007</i>	
Ordre du jour	Points étudiés
<ul style="list-style-type: none">▪ Bilan de la consultation du public▪ analyse et prise en compte des avis formulés lors des consultations▪ préparation de la mise en œuvre du SAGE▪ rapport annuel d'activités▪ questions diverses.	<ul style="list-style-type: none">▪ Évaluation environnementale : présentation de l'avis de l'autorité environnementale ; préparation de la déclaration environnementale▪ Analyse de tous les avis formulés lors de la consultation et préparation de la CLE▪ Mise en œuvre du SAGE : réflexions à l'échelle du bassin de Maine (pas de création de structure unique à l'heure actuelle)▪ Étude du rapport annuel▪ Présentation des dispositions relatives aux SAGE de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques▪ Présentation de l'étude sur la répartition de la population de loutre sur le bassin versant

Réunion du 28 juin 2007	
Ordre du jour	Points étudiés
<ul style="list-style-type: none"> ▪ document final du SAGE et déclaration environnementale (ci-joint) ▪ organisation de la mise en œuvre du SAGE ▪ tableau de bord de suivi ▪ avis sur les dossiers en cours ▪ questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avis sur la déclaration environnementale et la présentation finale du document du SAGE ▪ Organisation de la mise en œuvre du SAGE ▪ Présentation des réflexions et études par la MISE de la Mayenne sur l'irrigation ▪ Présentation de la révision des zones de répartition des eaux (ZRE) ▪ Présentation des études en cours sur SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIÈRES ▪ Avis sur les dossiers transmis 5 dossiers spécifiques, le schéma départemental d'alimentation en eau potable de la Mayenne, le programme pluriannuel de reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la haute Ernée, les contrats restauration entretien (CRE) de l'Ernée et du Vicoin. ▪ Présentation du travail de stage pour la mise en place du tableau de bord de suivi

Réunion du 13 septembre 2007	
Ordre du jour	Points étudiés
<ul style="list-style-type: none"> ▪ étude et avis sur les projets de SDAGE et de programme de mesures ▪ mise en œuvre du SAGE et préparation du contrat régional ▪ questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ étude du SDAGE et programme de mesures avec proposition d'observations à transmettre au comité de bassin ▪ Préparation du cahier des charges relatif aux financements régionaux ▪ Préparation du cahier de charges pour la communication sur les économies d'eau ▪ Présentation de la lettre d'information du SAGE

Réunion du 8 novembre 2007	
Ordre du jour	Points étudiés
<ul style="list-style-type: none"> ▪ mise en œuvre du SAGE (cahier des charges relatif à l'appel à projets) ▪ révision du règlement intérieur de la CLE ▪ dossiers transmis pour information ▪ questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation et adoption du cahier des charges support de l'appel à projets pour les financements régionaux ▪ Avis sur les 10 dossiers reçus au second semestre ; rappel des différents dossiers transmis à la CLE ▪ Préparation de la révision du règlement intérieur de la CLE ▪ Présentation de la plaquette du SAGE

Annexe 3 : Bilan des dépenses

Communication et reprographie de documents

• Document de communication	4 157 €
• Site internet	371 €
• Impression document final du SAGE	6 930 €
Total 2007	11 458 €

Fonctionnement -

Charges à caractère général

• Charges à caractère général (télécommunication et affranchissements, photocopies, fournitures de bureau) - Estimation	6 000 €
• Autres charges (organisation réunions, déplacements)	847 €
• Frais d'insertion – annonces légales	2 237 €
Total 2007	9 084 €

Charges de personnel

• Rémunération coordinatrice (cotisations incluses)	61 837 €
• Rémunération secrétariat ½ temps (cotisations incluses)	12 904 €
• Indemnités stagiaires	1 080 €
Total 2007	75 821 €

TOTAL DÉPENSES 2007	96 363 €
----------------------------	-----------------

Annexe 4 : Contributions financières aux dépenses du SAGE

Agence de l'eau Loire-Bretagne	48 181 €
Région Pays-de-la-Loire	12 387 €
Région Basse-Normandie	7 690 €
État	1 145 €
Total	69 403 €

Répartitions des charges entre les départements	
Mayenne (maître d'ouvrage)	19 174 €
Orne	5 624 €
Maine-et-Loire	1 582 €
Manche	580 €
Total	26 960 €